



Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

A la demande du Gouvernement de la République arabe syrienne, le Directeur général a l'honneur de transmettre à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé le rapport ci-joint du Ministère des Affaires étrangères de la République arabe syrienne, Département des Organisations internationales et des Conférences.

ANNEXE

1. Les citoyens syriens vivant dans le Golan syrien occupé et soumis à l'occupation israélienne continuent de souffrir de problèmes sanitaires. Ils maintiennent des liens étroits avec la patrie syrienne et sont unanimes dans le rejet de l'identité israélienne qui leur est imposée. Les souffrances de ces citoyens peuvent se résumer comme suit.

- Il n'y a pas de centre de santé intégré desservant les personnes vivant dans les cinq villages occupés (Majdal Shams, Baqaata, Mas'ada, El Gajar et Ain Qania), représentant une population totale de 28 000 personnes environ.
- Les populations doivent avoir recours aux services d'ambulance et aux hôpitaux de Safed, sur le territoire palestinien occupé.
- Nous avons reçu des rapports faisant état de l'augmentation de certaines maladies, en particulier l'insuffisance rénale, et qui nécessitent un complément d'enquête.

2. De plus, les autorités israéliennes d'occupation imposent aux habitants du Golan des tarifs élevés pour les examens médicaux, les hospitalisations et les primes d'assurance-maladie, dépassant les revenus limités qu'ils ont à leur disposition. En dehors des coûts élevés qu'elle doit supporter, la population souffre continuellement du manque de centres de premiers secours, de médecins et de cliniques spécialisées, comme des centres de santé pour les femmes, des maternités, des cabinets de radiologie ou des centres d'urgence.

3. Depuis un certain temps, le Gouvernement de la République arabe syrienne a eu des contacts intensifs avec des Etats amis et des organisations humanitaires internationales travaillant dans le domaine de la santé, en vue d'établir trois centres de santé dans le Golan syrien occupé, ainsi qu'un hôpital spécialisé, encadrés par la Société syrienne du Croissant-Rouge, afin de venir en aide aux citoyens syriens de ce territoire occupé et d'atténuer leurs souffrances, résultant des pratiques inhumaines des autorités israéliennes d'occupation. Toutefois, les autorités israéliennes n'ont pas donné suite à ces demandes.

4. Dans la résolution WHA61.3, intitulée « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé », adoptée en mai 2008, la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé s'est dite préoccupée par la dégradation de la situation économique et sanitaire et par la crise humanitaire résultant de l'occupation persistante et des graves restrictions imposées par Israël, puissance occupante. L'Assemblée de la Santé s'est dite préoccupée également par la crise sanitaire et le niveau croissant de l'insécurité alimentaire dans les territoires occupés et elle a affirmé la nécessité de garantir la couverture universelle pour la population des territoires occupés. Par ailleurs, elle a prié le Directeur général de soumettre un rapport d'enquête sur la situation sanitaire et économique dans le Golan syrien occupé et de fournir une assistance technique en matière de santé à la population syrienne du Golan syrien occupé.

Assistance technique requise en matière de santé

5. Le projet de construire des centres de santé dans le Golan syrien occupé doit être activé, les études techniques prévoyant la construction de quatre centres à Majdal Shams, Baqaata, Ain Qania et El Gajar étant déjà faites.

= = =